



PRÉFET DU VAR

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal

en date du : 15 MARS 2016  
à 10h00  
François ARIZZI



MAIRIE DE BORMES-LES-MIMOSAS  
18 MARS 2016

N° COURRIER ARRIVÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

COMMUNE DE BORMES-LES-MIMOSAS  
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIES DE FORET  
(PPRIF)

Plan de Zonage Réglementaire  
intégrant les modifications prescrites par  
Arrêté Préfectoral du 18 novembre 2015

VU et APPROUVE  
Comme annexé à mon arrêté en  
date de ce jour, 15 FEV. 2016  
Toulon, le  
Le Préfet,

Le Préfet  
Signé  
Pierre SOUBELET


- R : Zone rouge
- En 1 : Zone de risque fort à très fort
- En 1 indicé : Zone de risque fort à très fort en attente d'équipements
- En 2 : Zone de risque modéré à fort
- En 3 : Zone de risque faible à modéré
- NCR : Zone non concernée par le risque

DATE : JANVIER 2016  
ECHELLE : 1 / 10 000  
REF. SDP/PC/CLASSEES/00014  
REAL. : BUREAU RISQUES

RECU  
16-03-16  
16-03-16  
08 1344

RECU  
16-03-16  
16-03-16  
08 1344

RECU  
16-03-16  
16-03-16  
08 1344



CADRE 1

CADRE 3

CADRE 2

CADRE 4

CADRE 5